



Bulletin
MUNICIPAL

Sauviat

sur Vige

Bulletin Municipal
Sauviat-Sur-Vige
16^{ème} édition



Le mot DU MAIRE

Chères Sauvigeoises, chers Sauvigeois,

Les derniers mois ont été pour chacun d'entre nous marqués par une crise sanitaire qui est venue mettre un frein à notre quotidien.

Nous avons tous été impactés par la pandémie dans notre vie privée, notre vie sociale ; dans le fonctionnement de nos services publics également : mairie, écoles, cantine, résidence autonomie.

Tous les acteurs ont eu à cœur de mettre en place, respecter et faire respecter les protocoles sanitaires. Cette période a aussi permis de développer une solidarité au sein de notre village : je tiens à remercier les commerçants et artisans qui ont fait don de masques et visières pour les agents des services municipaux au début de la pandémie. Je salue aussi les initiatives des commerçants, associations et particuliers qui ont mis en place des systèmes de livraisons au profit des publics en difficulté.

Des séances de vaccination organisées dans la Commune avec la participation du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages ont permis d'administrer un vaccin à nos aînés de plus de 75 ans. Nous avons pu accueillir aussi les habitants du Chatenet en Dognon et de Saint Martin Terressus. Nous avons aussi mis en relation avec l'Hôpital les personnes d'autres tranches d'âge désireuses de se faire vacciner. Enfin les personnels et élus de la commune ont été récemment concernés. Je tiens aussi à vous rappeler la nécessité de continuer à vous protéger, de respecter les gestes barrières et les directives sanitaires qui seront en vigueur.

L'activité communale, a été ralentie en 2020. Elle reprend son cours en cette année 2021.

En matière d'investissements des programmes de grosses réparations de la voirie communale sont en cours. Nous entamons aussi la réfection des bâtiments communaux : mairie, garage technique.

Nous équipons nos agents en matériel : achat d'un défouleur broyeur et d'un tracteur équipé d'une épareuse, matériel informatique pour le secrétariat et le restaurant scolaire, équipement de la salle du Conseil Municipal...

Vous trouverez dans ces pages un retour sur 2020 et notamment les investissements et travaux effectués.

Je vous souhaite une bonne lecture. Prenez soin de vous !

Le Maire, Jean-Pierre NEXON

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

02 Le Mot du Maire

08 Vie Communale

03 Extrait des délibérations
du conseil municipal

11 Au fil de la Vie

06 Budget primitif
2021

11 A noter sur
vos agendas

07 Travaux et investissements
2020

12 Etat civil
2020

Extraits des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison du contexte sanitaire, toutes les séances du Conseil Municipal ont eu lieu à huis clos, sur demande de l'ensemble des conseillers municipaux présents ou représentés.

Séance du 25 mai 2020 :

Lecture de la Charte de l'élu local remise aux élus.

Élection du maire

M. NEXON Jean-Pierre a été proclamé maire, et a été installé.

Création de postes d'adjoints

Le Conseil Municipal décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints

Mme LAFOREST Claudine, Premier adjoint au maire.

M. VILLACHON Jean-Marie, Deuxième adjoint au maire.

Mme JEANDEAU Gisèle, Troisième adjoint au maire.

Mme BEN TOUMIA Carole, Quatrième adjoint au maire.

Indemnités de fonction des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal décide, et ce avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au Maire au taux de 10,7% de l'indice brut 1027.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, décide avec effet immédiat et pour la durée du présent mandat, de confier les délégations énumérées à Monsieur le Maire et, en cas d'empêchement du Maire, à Mme LAFOREST Claudine, 1er adjoint, et à M VILLACHON Jean-Marie, 2ème adjoint.

Séance du 29 juin 2020

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- délégués titulaires :	- délégués suppléants :
Mme LAFOREST	M. CARMANTRAND
M. VILLACHON	M. ETOUBLEAU
M. POMMIER	M. MULLER

Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié sera nommée par le Maire.

Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS

et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Mme JEANDEAU

- Mme JARDON

- M MOUSNIER

- M ETOUBLEAU

- M POMMIER

- Mme LASCAUX

Élection des représentants au Secteur Territorial Énergies du SEHV

Monsieur VILLACHON Jean-Marie

Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal décide de dresser une liste de 24 noms à transmettre à l'administration fiscale.

Participation voyages scolaires 2020

Le Conseil décide la participation aux voyages scolaires à hauteur de 20 € par élève.

Proratisation du forfait de la garderie scolaire suite à la COVID-19

Le Conseil Municipal accepte les tarifs tels que proposés et décide d'une remise gracieuse du service de garderie scolaire pour les personnels prioritaires dont les enfants ont été accueillis durant le confinement.

Convention de participation financière à l'étude patrimoniale détaillée des ouvrages existants eaux pluviales à signer entre la commune de Sauviat sur Vige et la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ; mandate Monsieur le Maire à inscrire la dépense de 1 742,98 € au BP 2020.

Convention de participation financière à l'étude patrimoniale détaillée des ouvrages existants eaux potables à signer entre la commune de Sauviat sur Vige et la Communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ; mandate Monsieur le Maire à inscrire la dépense de 2 612,25 € au BP de l'eau 2020.

Fixation des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- 16,97 % pour la taxe foncière (bâti)
- 68,29 % pour la taxe foncière (non bâti)

Séance du 20 juillet 2020

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant

Le Conseil Municipal :

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention;

Adhère à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :

- **Électricité pour les PDL associés à l'Éclairage Public d'une puissance souscrite \leq 36kva (ex-tarifs bleus éclairage public)**

- **Électricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite \leq 36kva (autres ex-tarifs bleus)**

Autorise l'adhésion de la commune de Sauviat-sur-Vige au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité) et de services associés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité) et de services associés ;

Dit que la commune s'acquittera de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;

Autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des Entreprises ;

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sauviat-sur-Vige et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Demande de subvention- Fonds LEADER – pour l'amélioration des pratiques de gestion de l'entretien des espaces communaux dans le cadre de la Charte Zéro Pesticide

Le Conseil Municipal sollicite la subvention LEADER auprès du GAL Monts et Barrages.

Conventions de modernisation du recouvrement des produits du service de l'eau. Mise en place du Titre Interbancaire de Paiement (TIP)/Talon optique

Le Conseil Municipal :

décide la mise en place de moyens de paiement dématérialisés sous la forme de TIP/talon optique pour les créances du service public de l'eau.

Autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement/ Talon Optique 2 Lignes ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Commune

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

- A affecter à la section d'investissement (cpte 1068) : 0 €
- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 155 206,71 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Eau

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 22 891,94€
- Reste à affecter au compte 001 : 0

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget du Lotissement de la Lande

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement (ligne 002) : 75 949,03€
- Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020 : 75 949,03€

Approbation des budgets primitifs 2020 (Budget principal, Budgets annexes)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal et les budgets primitifs annexes de l'Eau, et du Lotissement de La Lande 2020 tels que présentés.

Subventions communales 2020

Le Conseil Municipal accepte les montants des subventions présentées, autorise le Maire à procéder au mandement.

Le Conseil rappelle toutefois que le versement de ces subventions doit être soumis à la condition pour les associations de fournir un état récapitulatif des comptes faisant apparaître l'utilisation de la subvention communale.

Séance du 23 septembre 2020

Convention de mise à disposition ascendante et descendante des services techniques avec la Communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Municipal approuve les conventions de mise à disposition ascendante et descendante présentées et autorise le Maire à signer lesdites conventions

Conventions d'instauration d'éco-points

Le Conseil Municipal approuve les emplacements proposés et autorise le Maire à signer lesdites conventions.

Adhésion et cotisation FACLIM 2020

Le Conseil, accepte le renouvellement de l'adhésion présentée et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à la signature de toutes les pièces nécessaires.

Séance du 26 novembre 2020

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Haute-Vienne

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à adhérer au contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal désigne Madame LAFOREST Claudine, représentante de la Commune de Sauviat sur Vige à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Fonds de concours Espace Aqua'Noblat

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention. Les crédits nécessaires (3 € / hab. soit 2 688 € (896 habitants) pour la commune de Sauviat sur Vige) sont prévus au BP 2020.

Instauration de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Sauviat-sur-Vige

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%, décide d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, totalement dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (résidence principale financées à l'aide d'un PTZ+) ; décide d'exonérer totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2021, les prix des **repas au restaurant scolaire** seront fixés comme suit :

- **2,70 €** le repas pour les enfants
- **5,50 €** le repas des enseignants
- **6,00 €** le repas des résidents du Foyer

décide qu'à compter du 1er janvier 2021, les tarifs de la **garderie périscolaire** seront fixés comme suit :

- **41,00 €** par mois et par enfant. Une **remise de 50 %** sera accordée sur le tarif du 2ème enfant et ses suivants (soit 20,50 € par mois et par enfant)

approuve les nouveaux tarifs de la **régie photocopies** :

- **0,20 €** Noir et Blanc – format A4 ou A3 – document administratif détenu par la Commune
- **0,30 €** Noir et Blanc – format A4 ou A3
- **1,50 €** Couleur – format A4
- **3,00 €** Couleur – format A3

décide que les tarifs de **l'eau potable** pour 2020/2021 (période débutant à partir du relevé de compteur d'eau 2020 et allant jusqu'au relevé de compteur d'eau de septembre 2021), seront fixés comme suit :

- **Abonnement : 76,00 € HT**
- **Prix du mètre cube d'eau consommé :**
 - De 0 à 500 m³ : **1,60 € HT**
 - De 501 à 1000 m³ : **1,54 € HT**
 - A partir de 1 001 m³ : **1,47 € HT**

Transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Noblat.

Retrait de l'arrêt du PLU

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°2019-52 du 1er octobre 2019 portant arrêt du Plan Local d'Urbanisme de Sauviat-sur-Vige.

Débat portant sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Sauviat sur Vige

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à cette présente délibération. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil.

Adressage des rues - lieux-dits Vallégeas et Bellevue

Le Conseil accepte la dénomination des voies.

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2019

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :
Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,
précise que le RPQS SPAC et SPANC de la Communauté de Communes de Noblat a été présenté par la même occasion au Conseil Municipal.

Contrat de prestations de services Miane et Vinatier

Le Conseil accepte le renouvellement du contrat de prestations de services de l'entreprise et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution et le paiement des services rendus.

Demandes remises gracieuses service de l'eau exercice 2020

Le Conseil Municipal accepte les remises gracieuses et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces remises.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables pour un montant de :

- budget principal de la commune : 30,44 € TTC
- budget annexe de l'eau : 4,59 € TTC

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

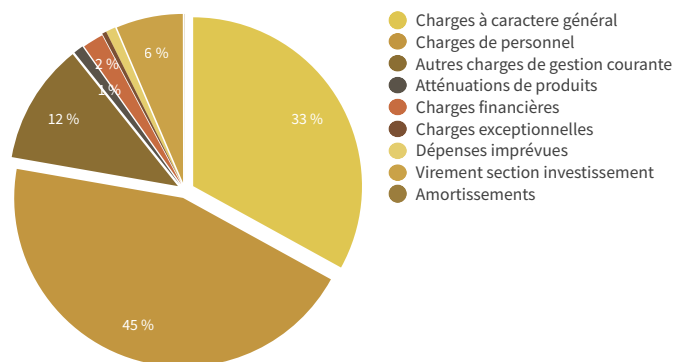


Budget Primitif PRINCIPAL 2021

Le budget primitif principal 2021 a été approuvé le 8 avril 2021 à l'unanimité des membres de l'Assemblée Délibérante en équilibre à hauteur de 1 048 816 € pour la section de fonctionnement et de 555 702 € pour la section d'investissement.

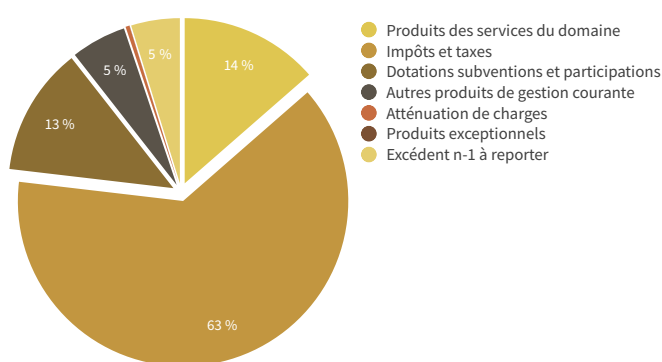
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	346 205,00	33 %
Charges de personnel	469 294,00	45 %
Autres charges de gestion courante	120 899,52	12 %
Atténuations de produits	9 956,00	1 %
Charges financières	21 000,00	2 %
Charges exceptionnelles	4 360,00	0 %
Dépenses imprévues	9 784,36	1 %
Virement section investissement	67 073,12	6 %
Amortissements	244,00	0 %
	1 048 816,00	100 %



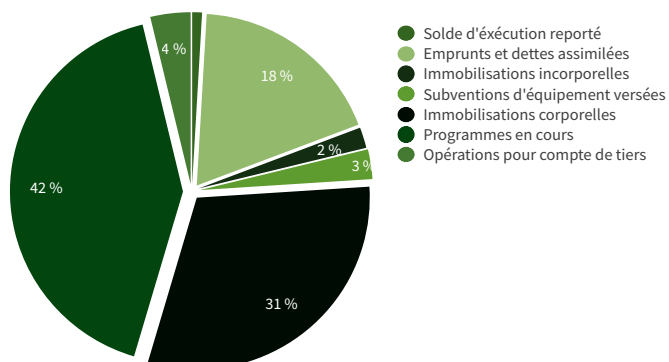
Recettes de fonctionnement

Produits des services du domaine	142 366,00	14 %
Impôts et taxes	663 725,00	63 %
Dotations subventions et participations	131 795,00	13 %
Autres produits de gestion courante	56 700,00	5 %
Atténuation de charges	4 000,00	0 %
Produits exceptionnels	230,00	0 %
Excédent n-1 à reporter	50 000,00	5 %
	1 048 816,00	100 %



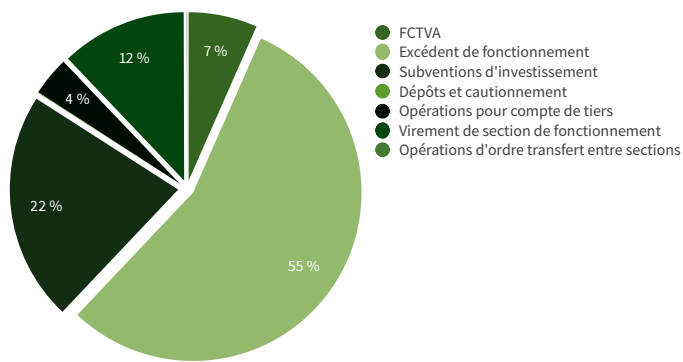
Dépenses d'investissement

Solde d'exécution reporté	5 087,37	1 %
Emprunts et dettes assimilées	101 791,67	18 %
Immobilisations incorporelles	10 839,00	2 %
Subventions d'équipement versées	15 522,91	3 %
Immobilisations corporelles	170 007,64	31 %
Programmes en cours	231 594,29	42 %
Opérations pour compte de tiers	20 859,72	4 %
	555 702,60	100 %



Recettes d'investissement

FCTVA	36 690,00	7 %
Excédent de fonctionnement	308 198,33	55 %
Subventions d'investissement	122 287,43	22 %
Dépôts et cautionnement	350,00	0 %
Opérations pour compte de tiers	20 859,72	4 %
Virement de section de fonctionnement	67 073,12	12 %
Opérations d'ordre transfert entre sections	244,00	0 %
	555 702,60	100 %



Travaux & INVESTISSEMENTS 2020



Rue Jean Jaurès : la fin d'un long chantier.

Ce projet a pris du retard avec la crise sanitaire et avec les aléas dus au chantier. La municipalité remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension quant à la durée des travaux.

Montant des travaux :

- Eaux usées : Entreprise SADE : 165 909 € TTC pris en charge par la Communauté de Communes de Nohlat
 - Eaux pluviales : Entreprise SADE : 168 148 € TTC. Subvention 60 000€ du Conseil Départemental 87
 - Eau potable : Entreprise SADE : 175 189 € TTC. Subvention 10 000€ du Conseil Départemental 87
 - Voirie : Entreprise Siorat : 441 025 € TTC. Subvention 140 000 € du Conseil Départemental 87
 - Eclairage : 40 242 € TTC. Subventions : 14 560 € du Conseil Départemental 87
- Le chantier se poursuit en 2021 avec l'aménagement des espaces verts.



Acquisition d'un sécateur électrique et d'un défoureur broyeur pour la gestion durable des espaces verts.

La Commune de Sauviat a signé la Charte Zéro-Phyto en 2019 et s'est engagée dans une gestion éco-responsable de ses espaces publics. Les changements de pratiques induits par cette adhésion ont amené les agents à supprimer les pesticides pour l'entretien des espaces publics et à pratiquer une gestion différenciée de ceux-ci.

La Mairie a dû acquérir du matériel adapté (45 252€ TTC)

Avec l'appui technique de la Fredon Limousin et de Limousin Nature Environnement la commune a pu bénéficier d'une subvention de 80% du montant hors taxe des achats de la part du Fonds LEADER géré par le PETR Monts et Barrages (30 168€)



Voirie

Les travaux de Grosses Réparations des Voies Communales ont été réalisés :

- Rue Pierre Louis Cacaly et Chemin de la Croix de Beaupuy : 16 732 € TTC
 - Chemin de la Vue, Chateauvert, Chemin du Combeau : 12 311 € TTC
- Subvention : 8 200 € du Conseil Départemental 87.

Achat d'un ballon d'eau chaude pour la Résidence Autonomie

5485€ TTC

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Les travaux se poursuivent sur le Plan Local d'Urbanisme suite aux remarques des Personnes Publiques Associées.

7 620 € TTC (tranche 2020)

Achats de matériels :

Chaises et chariots pour la salle des fêtes et le foyer du stade : 3 327€ TTC

Logiciel pour le secrétariat de mairie: 99€ TTC

Vie COMMUNALE



Réunion des associations : des projets annulés

Début 2020, les associations ont remis à la Mairie leur programme de manifestations 2020 après avoir présenté leurs bilans respectifs 2019. Elles ont été chaleureusement félicitées par le Maire, Jean-Pierre Nexon, pour leurs actions à l'échelle et au-delà de la Commune. Toutefois, ces initiatives n'ont pu aboutir au cours de cette année 2020. Souhaitons que ces animations puissent reprendre dans les mois à venir.



Adressage du Village de Vallegeas et de Bellevue.

La dénomination des voies a été proposée par une Commission ad hoc et acceptée par le Conseil Municipal :

- Route de Limoges
- Route des Sapins
- Chemin de la Source
- Impasse des Noisetiers
- Route du Lavoir
- Chemin des Tilleuls
- Chemin des Écureuils
- Route de Feytaugot
- Rue de la Lande
- Route de Pinardo

Distribution de masques à la population

Les élus ont dans un premier temps distribué des masques aux aînés de la Commune de plus de 70 ans. Ensuite une distribution a eu lieu en mairie pour toute la population. Les élus souhaitent que ces équipements aient été utiles pour la lutte contre la pandémie.



Signature de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Saint Martin Terressus a accueilli la signature de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) 2020-2025 avec Monsieur Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne, les exécutifs des collectivités parties prenantes (Nouvelle Aquitaine, Département de la Haute-Vienne, PETR Monts et Barrages, Communauté de Communes de Noblat, Villes de Saint Leonard, Sauviat sur Vige et Saint Paul), des représentants des chambres consulaires, de la Caisse des Dépôts et Consignations, en présence des élus du Conseil Communautaire.

L'objectif de l'ORT est de créer un cadre de vie attractif pour le développement du territoire : moderniser le parc de logements et locaux commerciaux et artisanaux et lutter contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir...



Remise des colis aux aînés

Le traditionnel repas des aînés offert par la Municipalité et le C.C.A.S. n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Des colis ont été remis par les élus aux aînés de la Commune avant les fêtes de Noël, l'occasion d'échanger avec eux et de leur souhaiter de bonnes fêtes.





Les agents municipaux ont œuvré pour la lutte contre la pandémie

Le Maire, entouré des élus a tenu à saluer les personnels de la Mairie et l'équipe enseignante pour la mise en place des protocoles sanitaires et l'accueil des enfants des personnels soignants dans les bâtiments municipaux, le restaurant scolaire, la garderie et l'école. Ce travail de collaboration s'est avéré efficace. A noter que les élèves de Moissannes, enfants de publics prioritaires ont été accueillis à Sauviat lors du premier confinement. Le personnel et les enseignantes de Moissannes qui ont participé à cette mutualisation étaient conviés et remerciés.

Les agents de la Résidence Raymond Coudert ont été félicités également pour leur dévouement et leur professionnalisme dans l'accompagnement des résidents en période de fermeture de l'établissement au public. Cette situation difficile à gérer pour tous : résidents, familles, personnels, a porté ses fruits puisqu'aucun cas de Covid 19 n'a été déclaré à la Résidence. Soyez tous et toutes remerciés!

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Nobl'habitat

SUBVENTIONS | APPUI TECHNIQUE | CONSEILS

2019 - 2024

AIDES AUX TRAVAUX HABITAT

Permanences d'informations

➤ **Mairie de Saint Léonard de Noblat**
Tous les 1^{ers} mercredi du mois
de 14h00 à 16h00

➤ **Mairies de Sauviat-sur-Vige et à Saint-Paul**
En alternance, les 3^{ème} mercredis du mois
de 14h00 à 16h00

Saint-Paul	Sauviat-sur-Vige
Janvier	Février
Mars	Avril
Mai	Juin
Juillet	Août
Septembre	Octobre
Novembre	Décembre

RDV SUR INSCRIPTION AUPRES DE SOLIHA LIMOUSIN : 05 55 10 70 17

LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS, MERCI DE RESPECTER LES GESTES BARRIERES POUR LUTTER CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19

Le porteur de l'opération : Communauté de Communes du NOBLAT

Les partenaires de l'opération :

L'animateur de l'opération : SOLIHA

Aides à l'amélioration de l'Habitat : Permanences de SOLIHA en mairie

La convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Territoire de Noblat a été signée le 4 novembre 2019 pour une durée de 5 ans.

Les aides apportées concernent l'amélioration de l'habitat: travaux de rénovation énergétique, travaux d'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, les travaux de réhabilitation des logements dégradés, la réhabilitation de logements locatifs et le ravalement des façades sur le périmètre du centre bourg.

Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, sous conditions de ressources.

SOLIHA accompagne cette démarche par des conseils, appuis techniques, administratifs et financiers. Des permanences sont organisées en mairie de Sauviat. Pour informations et rendez-vous : tel : 05 55 10 70 17



Au volant je respecte les limitations de vitesse !

Des limitations de vitesse à 30 km/h ont été mises en place dans le bourg : il s'agit de la rue Pierre Louis Cacaly, **pour la sécurité des enfants et riverains à l'entrée et la sortie de l'école.**

Il en est de même pour la Route de Vialeix et la Rue du Stade (ces voies qui mènent aux équipements de loisirs : plan d'eau, stade, terrain multisports, tennis, sont empruntées par de nombreux promeneurs personnes âgées et familles avec enfants...) et la Route de Vallegeas à Feytaugot.

Pensez à respecter les limitations de vitesse, sur ces routes, ainsi que dans la traversée du bourg pour la sécurité de tous !



Les cérémonies

Elles ont eu lieu à huis clos, les 8 mai et 11 novembre 2020 le public ne pouvant y assister.

La cérémonie du 19 mars a été annulée en début de crise sanitaire.



Le tri des déchets : citoyen et responsable

De nouveaux emplacements éco-points ont été installés sur la commune suite à la mise en place des nouvelles consignes de tri. Les points de collecte se situent : Esplanade de la Vige, Square du Souvenir, rue des Jardins, parking de la nouvelle pharmacie.

Merci à chacun de respecter les abords des points de collecte pour la qualité de vie de chaque habitant de la commune.

L'école

La crise sanitaire a entraîné la fermeture des écoles du 16 mars au 11 mai 2020.

Durant la période de confinement, l'école de Sauviat a accueilli les enfants des personnels soignants. La commune de Sauviat et la Commune de Moissannes ont mutualisé leurs moyens et ainsi, les enfants des personnels soignants de Moissannes ont-ils pu être reçus à l'école de Sauviat. Enseignantes et ATSEM des deux communes, agents de service se sont relayées pour assurer l'accueil des enfants. Les différents protocoles sanitaires ont été mis en application, induisant de nombreux changements d'organisation, des heures de ménage et de désinfection supplémentaires. Les repas chauds ont toujours été servis au restaurant scolaire.



Les départs 2020 : à la fin de l'année scolaire, les « grands » quittant l'école se sont vus offrir une calculatrice qu'ils utiliseront pour la poursuite de leur scolarité dans un nouvel établissement.

La rentrée 2020 :

61 élèves étaient présents lors de la rentrée scolaire, 69 à la fin de l'année !

Ici classe de Mme NICOT.



Les équipements numériques : tablettes et TBI.



Au fil DE LA VIGE

Les expositions

L'Association des Chasseurs de Grands Gibiers.

Les chasseurs étaient au rendez-vous pour admirer cette exposition de nouveau à la Salle des Fêtes de Sauviat.



Jaune avec le FACLIM

Jaune : Après Bleu et Rouge, Jaune était le thème de l'exposition du FACLIM dans la salle du conseil Municipal. Les œuvres d'une douzaine d'artistes étaient présentées sur les simaises de la salle d'exposition.

Cet épisode a apporté un rayon de soleil dans cette période complexe.



Les Journées Européennes Du Patrimoine : L'école d'hier et d'aujourd'hui.

Sous le préau de l'école, une salle de classe reconstituée, des cartes géographiques anciennes, des registres, des cahiers et des livres, des images, des encriers, des plumes, ... étaient présentés pour rappeler l'école d'autrefois. Les témoignages d'anciens élèves de l'école et d'une enseignante, Madame PICHON, présentés sous forme de verbatim pouvaient être lus par les visiteurs, avec curiosité ou nostalgie, selon l'âge...

Les classes de l'école, la salle informatique étaient ouvertes pour que le public puisse prendre connaissance des moyens mis à la disposition des écoliers par la mairie

A noter SUR VOS AGENDAS !

Les ateliers numériques du mercredi après-midi.

L'Escalier, tiers lieu de Saint Léonard de Noblat, en partenariat avec la Communauté de Communes de Noblat et le PETR Monts et Barrages propose le mercredi après midi, de 14h à 16h des ateliers d'initiation et de perfectionnement sur l'usage d'internet et l'informatique. Ces ateliers, composés de 5 personnes maximum sont gratuits.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie : 05.55.75.30.28

Le 20 août : Le Tour du Limousin-Périgord en Nouvelle Aquitaine

Sauviat sera le Village départ de la 4ème et dernière étape du Tour qui aura lieu du 17 au 20 août.

Il partira de l'Esplanade de la Vige pour emprunter la Route de Vialeix. Il traversera toutes les communes de la Communauté de Communes de Noblat et Saint Léonard accueillera le Kilomètre gourmand. Cette étape a été choisie pour les routes que Raymond Poulidor empruntait lors de ses entraînements. Un hommage lui sera rendu par une exposition sur le village départ au stand de la Commune de Sauviat sur Vige.

<https://www.facebook.com/tourdulimousin/>

Week-end des 18 et 19 septembre : Les journées du Patrimoine : « Patrimoine pour tous » :

la Commission en charge du Patrimoine travaille à cette organisation sous la responsabilité de Carole Ben Toumia adjointe déléguée aux Affaires scolaires et au patrimoine.

Etat CIVIL 2020

Naissances :

LEBLANC Swan, Louise, Zoé le 18/08/2020
BONNAUD-ATELIN Manon, Marie le 22/09/2020

Décès :

BIDAUD Paule, Renée, Veuve PiCARD le 11/05/2020
DECOUT Georgette, Lucie, Veuve MARCELLAUD le 23/02/2020
DEVARD Jean-Claude le 22/07/2020
DUDILIEU Arlette, Alfrède, Veuve PICOURET le 04/04/2020
JAUGEON Marie-Paule le 21/06/2020
MEUNIER Suzanne le 18/01/2020
MORLON Yvonne, Veuve COURTY le 19/05/2020
PERRIERAS Andrée, Anne, Thérèse, Veuve MARCELLAUD le 12/10/2020
ROUX Serge, Alain le 14/12/2020




Bulletin Municipal de SAUVIAT SUR VIGE

Directeur de la publication : Jean-Pierre NEXON, Maire
Crédits photo : Mairie de Sauviat-sur-Vige

Contact :

Tel : 05 55 75 30 28

Mail : mairie.sauviat@orange.fr
mairie-sauviat-sur-vige.fr

 [commune de sauviat-sur-vige](https://www.facebook.com/commune.de.sauviat-sur-vige)

Création, Mise en page et Impression :

Atelier Graphique 05 55 50 68 22

imprimé à 600 exemplaires par un imprimeur certifié

